



Assistance à Maîtrise d'ouvrage pour la déclaration d'utilité publique du projet de Bus à Haut Niveau de Service (B.H.N.S.) TPM

DOSSIER D'ENQUETE PUBLIQUE PREALABLE A LA
DECLARATION D'UTILITE PUBLIQUE
DOSSIER D'ENQUETE PARCELLAIRE

Décembre 2024



Assistance à Maîtrise d'ouvrage : ALFRED PETER – EGIS - STRATIS



Direction Générale des Services

Valérie PAECHT
Directeur Général des Services

**Direction Générale des Services Techniques
Territoires et Proximité**

Didier GOUBÉ
Directeur Général des Services Techniques
Territoires et Proximité
Affaire suivie par : Direction Projet TCSP
Vincent CHERY
vchery@metropoletpm.fr
04 94 93 70 72

N/Réf: JPG/NP/DGNC/CG/24/n°0718

OBJET : Dépôt du dossier d'utilité publique concernant le projet du Bus à Haut Niveau de Service de la Métropole Toulon Provence Méditerranée

Monsieur le Préfet,

Je, soussigné, Jean-Pierre GIRAN, agissant en ma qualité de Président de la Métropole Toulon Provence Méditerranée, sollicite

La Déclaration d'Utilité Publique du projet de Bus à Haut Niveau de Service (BHNS)

Le projet comprend :

- L'aménagement d'une infrastructure Bus à Haut Niveau de Service (BHNS), à près de 70 % en site propre entre l'Espace Marine à la Seyne-sur-Mer et le Technopôle de la Mer à l'ouest et les gares SNCF de la Garde-centre et La Pauline-Hyères à l'est, en traversant le territoire des communes d'Ollioules, de Toulon et de la Valette-du-Var sur 28 km environ. L'ensemble du tracé comprendra 65 stations,
- La requalification urbaine et paysagère des voiries du tracé de la ligne de BHNS de façades à façades, sauf sur les secteurs où l'axe BHNS utilise des voiries TCSP existantes,
- La réalisation de travaux d'adaptation du dépôt bus de Brégaillon à la Seyne-sur-Mer pour accueillir les premiers bus BHNS et la construction du nouveau site d'exploitation de maintenance et de remisage (SEMR) de Sainte-Musse à Toulon pour accueillir la nouvelle flotte de bus,
- Le développement et l'aménagement de 4 parkings relais à l'Espace Marine de La Seyne-sur-Mer, aux Portes d'Ollioules et de Toulon à Ollioules, à Sainte-Musse à Toulon et à la gare de La Pauline-Hyères à La Garde.

Hôtel de la Métropole | 107 bd Henri Fabre | CS 30536 | 83041 Toulon Cedex 9
Téléphone : 04 94 93 83 00 | Télécopie : 04 94 93 83 83 | E-mail : contact@metropoleTPM.fr

Toulon, le 25 JUL 2024

Jean-Pierre GIRAN
Président de la Métropole
Toulon Provence Méditerranée

à

Monsieur Philippe MAHÉ
Préfet du Var
Boulevard du 112^{ème} Régiment d'Infanterie
83070 Toulon

Ce projet a vocation à renforcer les liens et les échanges entre l'est et l'ouest de la métropole et le centre-ville de Toulon et à améliorer la qualité globale du réseau de transports en commun, afin de le rendre plus attractif, notamment grâce à l'accroissement de la vitesse commerciale, de la fréquence et du confort pour les usagers.

La procédure de Déclaration d'Utilité Publique permettra d'assurer la maîtrise foncière du projet, conformément aux articles R.121-1 du Code de l'Expropriation pour cause d'utilité publique et R.123-1 à R.123-46 du Code de l'Environnement.

Conformément à l'article L.1511-1 du Code des Transports, une évaluation socio-économique pour la réalisation de cette infrastructure de transport est nécessaire.

Le projet étant déjà compatible avec les Plans Locaux d'Urbanisme des communes traversées, le dossier ne comportera pas de pièce relative à leur mise en compatibilité.

Les Demandes d'Autorisation Environnementale seront réalisées par phase de travaux, préalablement à leur réalisation. Aucune Demande d'Autorisation Environnementale n'est nécessaire pour la première phase des travaux qui débutera avant fin 2025.

Ainsi, conformément au Code de l'Environnement, je vous sollicite pour qu'une enquête publique unique soit réalisée pour l'ensemble de ces procédures et qu'une enquête publique unique conjointe soit engagée pour la Déclaration d'Utilité Publique et l'Enquête parcellaire.

Je vous prie de trouver ci-joint l'ensemble des documents nécessaires à l'instruction de ce dossier :

- Une notice de présentation non technique du projet, indiquant la façon dont l'enquête s'insère dans la procédure administrative (volet A) ;
- Un plan de situation du projet (volet B) ;
- Le bilan de la concertation publique (volet C) ;
- Une notice explicative du projet et des différents aménagements proposés (volet D) ;
- Une note présentant les caractéristiques techniques des différents ouvrages créés dans le cadre du projet (volet E) ;
- Un plan général des travaux (volet F) ;
- Une enquête parcellaire présentant les parcelles concernées par le projet (volet G) ;
- L'étude d'impact, conformément aux articles R122-1 et suivants du code de l'environnement qui a pour objectif d'évaluer les conséquences positives et négatives d'une action à poser, en anticipant sur les effets de ses répercussions (volet H) ;
- Et une étude socio-économique de la métropole de Toulon (volet I).

Restant à votre entière disposition pour toute information complémentaire que vous jugeriez utile, je vous prie de croire, Monsieur le Préfet, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Jean-Pierre GIRAN
Président de Toulon Provence Méditerranée

Hôtel de la Métropole | 107 bd Henri Fabre | CS 30536 | 83041 Toulon Cedex 9
Téléphone : 04 94 93 83 00 | Télécopie : 04 94 93 83 83 | E-mail : contact@metropoleTPM.fr



